

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151126-2015\_B642-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2015  
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B642**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets – Programme d'actions de compostage 2016 – Demande de subventions pour l'année 2016**

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_3\_05**

**BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets**

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Programme Local de Prévention des Déchets - Programme d'actions de compostage 2016 - Demande de subventions pour l'année 2016**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets, la Communauté du Pays d'Aix poursuit le développement du compostage domestique. Cette action contribue à la réduction des déchets à la source. Le présent rapport expose le bilan 2014 - 2015 et présente le plan d'actions pour 2016.

**Exposé des motifs :**

La Communauté du Pays d'Aix poursuit son Programme Local de Prévention des Déchets afin de réduire les quantités de déchets enfouis ainsi que leur nocivité.

Le diagnostic a permis de faire ressortir que les biodéchets représentaient 53 % du gisement d'évitement (quantité de déchets pouvant être évités). Aussi, afin de réduire les tonnages, de nombreuses actions concrètes du Programme portent sur la valorisation des déchets organiques avec le développement du :

- Compostage individuel,
- Lombricompostage individuel,
- Compostage collectif dans les résidences, lotissements, centre anciens, campings...,
- Compostage pédagogiques dans les écoles primaires et maternelles.

## **1 – COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

### **Bilan**

Depuis 2006, la Communauté du Pays d'Aix développe le compostage individuel sur les communes de son territoire. A ce jour, ce programme a permis à 17 420 foyers de s'initier à cette pratique, soit 64,5 % de l'objectif. Le mode de communication a évolué : en complément de la diffusion des bulletins de réservation mis à disposition dans les mairies et distribués ponctuellement dans les foyers, l'information sur ce dispositif est relayé dans la presse quotidienne régionale, les revues communales, les sites internet des villes et de la CPA, sur les panneaux lumineux des communes et le Pays d'Aix Magazine.

### **Évaluation du dispositif de compostage**

En avril / mai 2015 une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de 272 foyers de la commune de Venelles. 16 % des foyers, soit 43 familles ont répondu à cette enquête. Les résultats sont les suivants :

#### **Commande du composteur**

- 61 % ont pris connaissance de l'opération de compostage grâce à l'article paru dans le bulletin municipal de Venelles.
- 63 % ont réservé leur composteur par le bulletin d'inscription de la CPA.
- 61% estiment le délai d'obtention entre la réservation et le retrait correct.

#### **Démarrage**

- 63 % ne pratiquaient pas le compostage avant la remise du composteur.

#### **Utilisation**

- 95 % trouvent simple l'utilisation du composteur.

#### **Informations**

- 93 % se sont servi des documents (guide du compostage) et des aides mémoires.
- 63 % ne souhaitent pas recevoir des informations par mail.

#### **Motivations**

- 84 % pratiquent le compostage pour réduire le volume de leur poubelle.

## Objectif 2016

Il s'agit, à terme, d'équiper les foyers individuels volontaires sur le territoire communautaire. Pour des raisons budgétaires, le rythme de dotation a été ralenti et passe à une cadence de 1 500 composteurs par an, à partir de 2016.

La distribution de 1 500 composteurs permet de réduire les tonnages de 150 tonnes par an :

Ratio : 40 Kg / habitant / an (Source ADEME) avec une moyenne de 2.5 personnes par foyer soit un ratio de 100 Kg / composteur / an.

## Calendrier prévisionnel

Année	Composteurs distribués	Tonnage <b>annuel</b> maximum évité (estimation)
2006	204	20 T/an
2008	3 779	380 T/an
2009	3 035	300 T/an
2010	2 115	210 T/an
2011	3 040	300 T/an
2012	1 486	150 T/an
2013	800	80 T/an
2014	1 465	150 T/an
2015	<b>1 496</b> actuellement + 339 payés réservés* + 144 réservés**  (Estimation 1 800 en fin d'année)***	200 T/an
2016	1 500	150 T/an
2017	1 500	150 T/an
2018	1 500	150 T/an
2019	1 500	150 T/an
2020	1 500	150 T/an

\* Les foyers ont payé leur composteur mais ne l'ont pas encore retiré.

\*\* Ces foyers ont réservé leur composteur mais ne l'ont pas encore payé.

\*\*\* Tous les foyers ne viendront pas aux permanences de distribution d'ici la fin de l'année 2015.

## 2 – LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

### Bilan

Depuis 2012, ce sont 487 foyers qui ont été équipés en lombricomposteurs. Ce dispositif s'adresse prioritairement aux personnes volontaires et motivées résidant en appartements, maisons de village et ne disposant pas de jardin ou de très petits. Certains foyers individuels disposant d'un jardin en font également la demande pour obtenir plus rapidement du compost et compléter l'action de leur composteur.

### Objectif 2016

Il s'agit de distribuer 200 lombricomposteurs par an. Cette quantité permettrait de réduire les tonnages de 20 tonnes par an :

Ratio : 40 Kg / habitant / an (Source ADEME) avec une moyenne de 2.5 personnes par foyer soit un ratio de 100 Kg / lombricomposteur / an.

### Calendrier prévisionnel

Année	Lombricomposteurs distribués	Tonnage <b>annuel</b> maximum évité (estimation)
2012/2013	108	10 T/an
2014	159	16 T/an
2015	<b>220</b> actuellement + 60 payés réservés* + 81 réservés**  (Estimation 360 en fin d'année)	36 T/an
2016	200	20 T/an
2017	200	20 T/an
2018	200	20 T/an
2019	200	20 T/an
2020	200	20 T/an

\* Les foyers ont payé leur lombricomposteur mais ne l'ont pas encore retiré.

\*\* Ces foyers ont réservé leur lombricomposteur mais ne l'ont pas encore payé.

### **3 –COMPOSTAGE COLLECTIF**

#### **Bilan**

Le développement du compostage collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, des lotissements, des centres anciens de village, des campings, des cimetières, des services techniques ou des jardins partagés.

Ce dispositif consiste, en partenariat avec les bailleurs et les syndicats immobiliers, à proposer aux habitants des immeubles de composter au sein de leur résidence. Les composteurs collectifs sont mis en place sur les espaces verts de celle-ci, dès lors qu'il y a suffisamment de familles favorables au projet. Parmi les résidents volontaires, des référents composteurs seront formés afin d'assurer le suivi et le bon fonctionnement du composteur. Chaque foyer participant à l'opération peut récupérer du compost et l'utiliser pour ses propres besoins et les parterres de la résidence.

À ce jour ce sont plus d'une vingtaine de résidences qui sont équipées.



#### **La formation des référents dans les résidences**

Avant la mise en service de chaque point de compostage, une formation est délivrée sur le site de Croq jardin à la Roque d'Anthéron à chaque référent composteur. Il s'agit de personnes bénévoles suffisamment motivées et présentes dans la résidence pour suivre le bon fonctionnement de l'aire de compostage.



## **Objectif 2016**

L'objectif pour l'année 2016 est de développer cette pratique sur 10 sites. Cela permettrait de réduire de 20 tonnes par an les déchets enfouis.

Ratio : 40 Kg / habitant / an (Source ADEME) avec une moyenne de 2.5 personnes par foyer et l'hypothèse d'une participation de 20 foyers par résidence soit un ratio de 2 Tonnes / résidence/ an

Il s'agit également d'assurer un suivi régulier tout au long de l'année des sites équipés qu au cours de l'année et des années précédentes afin d'accompagner les habitants dans cette nouvelle pratique.

## **Calendrier prévisionnel**

Année	Sites équipés	Tonnage <b>annuel</b> maximum évité (estimation)
2010	2	4 T/an
2011	1	2 T/an
2012	3	6 T/an
2013	2	4 T/an
2014	15	30 T/an
2015	8 + 4 en cours	16 T/an
2016	10	20 T/an
2017	10	20 T/an
2018	10	20 T/an
2019	10	20 T/an
2020	10	20 T/an

## **4 – PLATEFORME DE COMPOSTAGE ET BROYAGE DES DÉCHETS VERTS**

### **Objectif 2016**

- La Communauté du Pays d'Aix poursuivra son accompagnement des associations sollicitant une subvention pour favoriser la création et le fonctionnement de plateforme de compostage dans la limite de 8 000 € pour l'ensemble des projets.
- La sensibilisation des habitants au plan d'action de gestion des déchets verts de la CPA incitant les particuliers à broyer leurs déchets verts ou les gérer in-situ sera poursuivie.

## **5 – COMPOSTAGE OU LOMBRICOMPOSTAGE DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE**

### **Bilan**

Afin de composter les déchets issus des cantines, ce sont au total 8 sites de restauration collective qui ont été équipés :

#### **Lombricomposteurs collectifs :**

- Ecole de la Salle à Bouc-Bel-Air,
- Ecole Virginie Dedieu à Bouc-Bel-Air,
- Ecole de la Bergerie à Bouc-Bel-Air,
- ITEP des Cadenaux aux Pennes-Mirabeau
- La pépinière de Vitrolles

#### **Composteurs classiques :**

- Cantine de Pertuis (réactivée en 2015)
- Cantine de Saint Marc Jaumegarde
- La cuisine centrale de Cabriès



#### **Projet :**

- Cuisine de l'école de Rognes : 3 composteurs classiques

### **Objectif 2016**

- Le développement de ce dispositif ne sera pas poursuivi, mais un contrôle du bon fonctionnement sera effectué régulièrement sur ces sites.
- Un suivi sera effectué pour mesurer les quantités de biodéchets déposées dans les équipements mis à disposition des cantines et des écoles ainsi que l'évaluation des quantités de compost obtenu.
- Pour maintenir la mobilisation des équipes de la restauration, une formation sera proposé sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## **6 – COMPOSTAGE PÉDAGOGIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES ET LYCÉES**

### **Bilan**

Depuis 2010, des composteurs pédagogiques sont mis à disposition des écoles qui en font la demande en complément des animations sur le compostage réalisées en

classe ou lors de projet pédagogique pour les collèges et lycées. À ce jour la Communauté a équipé :

- 32 écoles maternelles ou primaires,
- 5 collèges
- 1 lycée
- 5 autres (Institut médical éducatif, centre aéré).



Le personnel et les enseignants de ces établissements ont été sensibilisés et ont bénéficié d'une formation effectuée par les conseillers du tri / prévention.

Lors de la réunion de lancement des programmes pédagogiques au CPIE, le 12 octobre dernier, une quinzaine d'enseignants ont fait la demande de lombricomposteur ou composteurs pédagogiques avec une face en plexi permettant de voir l'intérieur du composteur pour compléter leurs projets pédagogiques.

De plus, des supports pédagogiques sur le compostage (cahier de l'élève et guide de l'enseignant) sont proposés aux enseignants. Enfin, une refonte du programme d'éducation à l'environnement est actuellement réalisée intégrant notamment le volet prévention et la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

### **Objectif 2016**

Il s'agit d'équiper 5 sites avec des composteurs pédagogiques.

### **7 – ACTIONS DE COMMUNICATION 2016**

La communication pour accompagner ces dispositifs sera la suivante :

- Des articles dans les bulletins municipaux et sur les sites internet de la Communauté du Pays d'Aix et des communes,
- Publicité dans la Presse quotidienne régionale (10 700 exemplaires) et dans Pays d'Aix Magazine (150 000 exemplaires),
- Campagne d'information sur les panneaux lumineux des communes,
- La distribution de bulletin d'inscription lors de manifestations ainsi que ponctuellement dans les communes,

- La diffusion d'un guide commun compostage et lombricompostage individuel, d'un bulletin d'inscription commun compostage et lombricompostage individuel (dépliant et version web).
- Les personnes intéressées peuvent télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet de la CPA ou celui de leur commune pour l'obtention d'un lombricomposteur en fonction de leur composition familiale,
- Campagne d'information par voie postale auprès des 300 bailleurs et syndicats intervenant sur le territoire,
- Envoi d'une newsletter par mail aux habitants souhaitant avoir des informations et des conseils sur la pratique du compostage.



## **8 – BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2016 + PLAN DE FINANCEMENT**

### **8 - 1 – Le Coût de l'opération**

Dépenses d'investissement pour l'année 2016 :

Dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC	Taux d'aide		
			ADEME	Conseil régional PACA	Conseil départemental 13
40 composteurs collectifs (10 résidences) et bio-seaux	3 300 €	4 000 €	30 %	30 %	20 %
1 500 composteurs individuels	62 500 €	75 000 €	-	-	30 %
200 lombricomposteurs individuels et les vers	14 000 €	16 800 €			

5 composteurs pédagogiques	400	500 €	20 %	20 %	30 %
10 panneaux d'information compostage dans les résidences	4 700	5 700 €	30 %	30 %	20 %
SOUS TOTAL	84 900 €	102 000 €			

Dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 :

Dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC	Taux d'aide		
			ADEME	Conseil régional PACA	Conseil départemental 13
Étude de faisabilité pour le compostage collectif, accompagnement et suivi des sites	33 300 €	40 000 €	30 %	30 %	20 %
Actions de communication (compostage collectif)	1 600 €	2 000 €	30 %	30 %	-
Actions de communication (compostage et lombricompostage individuel)	4 100 €	5 000 €	30 %	30 %	-
Supports pédagogiques	5 000 €	6 000 €	30 %	30 %	-
Animations scolaires sur le compostage	50 000 €* 50 000 €	50 000 €	30 %	30 %	-
Distribution des composteurs	5 800 €	7 000 €	30 %	30 %	-
SOUS TOTAL	99 800 €	110 000 €			

\* Il n'y a pas de TVA sur les animations réalisées par le CPIE du Pays d'Aix.

## 8 - 2 – Plan de financement et ventilation par financeur

	Investissement en € HT		Fonctionnement en € HT		TOTAL
	Taux	Montant aide	Taux	Montant aide	
ADEME	30 % 20 %	2 400 80	30 %	29 900	32 380
REGION	30 % 20 %	2 400 80	30 %	29 900	32 380
DEPARTEMENT	30 % 20 %	18 900 1 600	20 %	6 700	27 200
PARTICIPATION DES PARTICULIERS	20 %	17 000			17 000
AUTOFINANCEMENT	36 %	42 440	33 %	33 300	75 740
TOTAL		84 900		99 800	184 700

### Participation des particuliers :

Les composteurs individuels et les lombricomposteurs individuels sont mis à la disposition des particuliers pour un montant de 10 €.

Participation des particuliers : 10 €, soit 17 000 € pour 1 500 composteurs et 200 lombricomposteurs.

### Autofinancement :

La part d'autofinancement du projet doit être au minimum de 20 %.

Coût net du projet (aides et financement extérieurs déduit) annuel : 75 740 € HT

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2007\_A229 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 relative au programme d'extension des composteurs individuels sur le territoire communautaire – demande de subvention ADEME, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional PACA ;

VU la délibération n°2014\_B063 du 15 janvier 2014 relative au programme des actions de compostage 2014 / 2017 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation

des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;  
VU l'avis de la Commission Environnement - développement durable et gestion des déchets en date du 9 novembre 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme d'actions de compostage 2016.
  
- **POURSUIVRE** le fonctionnement de la régie de recette pour percevoir la participation des habitants pour l'acquisition des composteurs individuels et des lombricomposteurs individuels.
  
- **DIRE** que le financement nécessaire au développement des actions de compostage sera mis en œuvre dans le cadre de l'exercice budgétaire, tant en dépenses qu'en recettes sur les lignes de crédits correspondants.
  
- **DÉCIDER** de solliciter annuellement l'ADEME, le Conseil Régional PACA et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en vue de l'obtention d'une aide financière pour la poursuite du programme d'actions de compostage.
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier.

**2015\_B 642**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Programme Local de Prévention des Déchets – Programme d'actions de compostage 2016 – Demande de subventions pour l'année 2016**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

